



Le 15 août 2009

*Madame, Monsieur, Chers amis,*

*Bruno Malbrouck (fils de Brigitte et Gil) travaille au Mali, à Koulikoro, depuis un an et demi. Il a été touché par les enfants de son quartier et sensibilisé aux problèmes de leur école.*

*Comme nous avons pu le voir sur place en novembre 2008, l'école n'avait ni portes, ni fenêtres, ni matériel scolaire. Grâce aux parrainages des enfants de deux écoles liégeoises et une vente de peintures de Brigitte et de bijoux ramenés du Mali, du matériel scolaire a pu être envoyé et certaines portes et fenêtres installées.*

*Aujourd'hui, la fabrication et le placement des portes et fenêtres pour toutes les classes doit être poursuivie.*

*Par ailleurs, lors de la saison des pluies, les murs en briques de terre séchée ont été endommagés. Ils risquent de s'effondrer.*

*La plupart des bancs sont cassés. Il n'y a ni sanitaire, ni électricité, bref, le dénuement est le plus complet. Nous aimerions vraiment que les responsables de l'école soient aidés pour son aménagement, afin que les enfants puissent la fréquenter dans de meilleures conditions et y recevoir une bonne formation.*

*Pour reconstruire les murs qui s'effondrent dans un matériau résistant à la pluie et fabriquer 72 bancs, l'école a besoin de 10.000 euros d'ici la rentrée scolaire qui aura lieu en octobre. C'est un fameux défi ! Avec votre aide, si petite soit-elle, nous pourrions le relever. C'est pourquoi, nous osons faire appel à votre générosité.*

*Si vous êtes sensibles aux besoins des enfants de l'école de Koulikoro, nous vous proposons de verser votre contribution à ce projet sur le compte n° 001-1514590-11, de l'asbl Enfants du Monde, rue Paradis, 90 à 4000 Liège, avec la mention : ACM 207- Koulikoro.*

*Cet argent sera versé directement à l'école de Koulikoro sur un compte réservé à ce projet.*

*Bruno est sur place. Il pourra suivre l'avancement des travaux et s'assurer de la bonne fin de l'action.*

*D'avance, nous vous en remercions et nous vous envoyons toutes nos amitiés.*

*Brigitte Legast, Marie-Alice et André Delvaux*

*PS Pour toute somme de plus de 30 euros vous pourrez bénéficier de l'exonération fiscale.*